

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4092)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
M. Mazars, rapporteur

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 1 :

« I. – Dans le cadre de l'expérimentation... *(le reste sans changement)*. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.